

que le pays d'origine du titulaire. Ils sont valides pour deux ans, mais peuvent être prorogés pour une période ne dépassant pas cinq ans, à raison d'un ou de deux ans à la fois.

Les certificats d'identité sont délivrés aux apatrides qui ont été admis au Canada, y ont résidé moins de trois ans et qui ne peuvent pas obtenir un document de voyage de leur pays d'origine. Le certificat d'identité est valide dans tous les pays qui figurent dans le document pour une période d'un an ou de deux ans, avec la possibilité de prorogation pendant un maximum de trois ans, à raison d'un an à la fois.

#### LE BUREAU DES PASSEPORTS

Le Bureau des passeports est présidé par un président-directeur général (P.-D.G.) qui est responsable des activités et des résultats du Bureau devant le sous-ministre du MAECI. Le Comité exécutif est composé du P.-D.G. et des directeurs du Bureau. Ce comité est responsable des politiques et de la mise en œuvre des décisions relatives au fonctionnement de l'organisme.

Le Bureau se compose des divisions fonctionnelles et opérationnelles suivantes : Secrétariat du Bureau, Services de gestion et Projet de perfectionnement de la technologie, Services en ressources humaines, Services financiers et administratifs, Sécurité, politique et admissibilité, ainsi que les Directions des opérations de l'Ouest, de l'Ontario, centrales, et de l'Est. Les principaux décideurs du Bureau des passeports sont les membres du Comité exécutif (CE), soit le P.-D.G. et tous les administrateurs. L'essentiel du mandat du CE consiste à prendre des décisions et à procéder à la planification stratégique de l'organisme tout en appuyant le P.-D.G. dans sa planification stratégique à long terme.

#### LES SERVICES À LONG TERME ET À VENIR

Que nous réserve l'avenir? Le Bureau des passeports évalue de nouvelles technologies à tous les niveaux et selon tous les attributs. La Direction de la sécurité explore de nouvelles méthodes de conception et de production, ainsi que des logiciels et des communications sécuritaires. Les nouveaux systèmes de demande de passeports et l'accès en direct aux demandes, ainsi que les formulaires électroniques, devraient causer un fort impact sur l'amélioration des services et diminueraient le temps nécessaire pour faire une demande de passeport. L'amélioration du transfert électronique, du logiciel de délivrance des passeports, des réseaux LAN et WAN, des machines débit-crédit, de la fibre optique et du système IRIS<sup>1</sup> pourrait grandement améliorer tous les aspects des opérations.

Les plans à long terme de développement technologique se poursuivent selon l'échéancier établi. Cette année marque la fin de la Phase 4 du système IRIS, les soumissions au Conseil du Trésor ont été préparées pour la Phase 5, et la mise en œuvre d'IRIS est prévue pour le début de 1999.

Au cours de l'année prochaine, concernant les missions à l'étranger, nous ferons un projet pilote de la pleine connectivité permettant au personnel traitant des passeports d'avoir un accès direct à tous les logiciels associés au système de gestion de cas du Ministère (COSMOS). Cette année, nous avons effectué des essais, et la version du logiciel est en voie de révision pour répondre aux besoins futurs et améliorer la sécurité du programme de délivrance des passeports pour les missions à l'étranger.

Le Bureau des passeports espère répondre continuellement aux technologies changeantes et définir les besoins futurs des voyageurs canadiens. Cette année, nous avons continué à nous adapter aux changements de l'environnement, et nous avons été en mesure d'offrir un niveau continu de services à nos clients, ici même et à travers le monde.

1 Anciennement connu sous le vocable OSCAR, IRIS est le nouveau nom pour le système d'information utilisé pour le captivage, l'archivage et la récupération des images numériques. Le nom OSCAR est une marque de commerce déposé de la Banque Laurentienne du Canada.